

# LE PETIT LIHONSOIS



*Bulletin  
Municipal de la  
Commune de  
Lihons*

**N° 44 MAI 2022**



*Vive*

*l'été*

Lihonsoises, Lihonsois,

Après le beau succès populaire de la fête du printemps, j'ai la joie de vous présenter dans ce bulletin estival, le programme du FESTI LIHONS N°3. Ce festival va de concert avec la fête communale, pour enchanter je l'espère une fois encore, petits et grands. Le Conseil Municipal, les membres de l'École de Musique, les agents, les bénévoles de l'Amicale et des Aînés, motivés par cette manifestation d'ampleur ont très bien travaillé depuis 1 an et je les en remercie. Je remercie aussi l'ensemble de nos partenaires pour leur soutien financier : la Communauté de Communes de Haute Picardie, le Département, le Crédit Agricole, les communes de Chaulnes, Puzeaux et Lihons, l'ensemble des commerçants, artisans et entreprises qui nous ont accordé leur confiance et qui vous sont présentés dans ce bulletin.

Concernant les groupes qui composent ce programme, la sélection a été difficile car la demande était très forte, de quoi déjà prévoir le plateau du FESTI LIHONS N°4...

Ces musiciennes et musiciens vont animer ce week-end avec tout le talent qu'on leur connaît. Je vous souhaite d'avance, un heureux festival, allez-y toutes les heures, il se passe toujours quelque chose, ouvrez les oreilles et laissez-vous enivrer par la musique !

**Amusez-vous bien et n'abusez pas trop !  
Vivement le 10 juin que la fête commence  
et merci de votre attention**

***BONNES VACANCES D'ÉTÉ***

Le Maire  
Robert Billoré



## BUVETTE ET RESTAURATION

Bière, Coca, Perrier, Oasis : 2.50€

Pression, Kir vin blanc : 2.50€

Bouteille de vin rosé, rouge : 9€

Kir pétillant, Ricard : 3€

Whisky : 4€

Part de tarte  
ou éclair  
2€



Glace  
italienne  
2€



### Food Truck

6€  
En Barquette



8€

American steak

7€  
En Américain



9€

Burger frites

### Chez Claude

VENDREDI SOIR 10€

Tripes / frites

SAMEDI MIDI ET SOIR 10€

Carbonade / frites

### Rotisserie

SAMEDI SOIR ET DIMANCHE MIDI

JAMBON À LA BROCHE  
ACCOMPAGNÉ DE  
POMMES DE TERRE  
RÔTIES AU JUS

12€

## ATTRACTIONS FORAINES

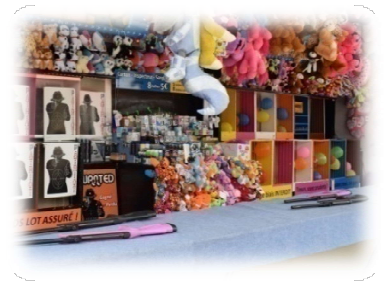
Tours gratuits les 10, 11, 12 et 13 juin offerts  
par Festi-Lihons et par la Commune



RADIO CAR



TIR À LA CARABINE



MACHINES À PIÈCES



# PROGRAMME FESTI LIHONS 3

## Vendredi 10 juin

### 18h07 : Ma femme a honte de moi et la voisine



L'idée est de rassembler des musiciens qui ne jouent pas ensemble autour d'un personnage atypique afin de passer un moment différent... Si vous aimez la musique : venez comme vous êtes ! Si vous êtes musiciens : n'hésitez pas à ramener votre instrument pour le final ...



### 20h00 : Sweet Caroline



Groupe de reprises et compo Blues-Rock  
Acoustique et/ou électrique



### 21h30 : Groupe 3-D



Le groupe de reprises pop-rock, d'"hyper tubes" de toutes générations allant des années 50 à aujourd'hui en insistant sur les années 80. Leur répertoire parle à tout âge, à tout public et permet une connivence et une interaction totales avec leur auditoire.



## Samedi 11 juin

### 13h00 : Lihons Rock

Atelier rock de l'École de Musique de Haute-Picardie.



### 14h30 : Clarimba Ambitious



La famille des percussions est riche en instruments ! Deux jeunes musiciennes vous proposent de les découvrir en les alliant au doux son de la clarinette.

### 16h00 : La Bande à Gaston

Un Tribute Band Nino Ferrer en version Funky Funny



### 18h00 : Orchestre d'Harmonie d'Épehy



Cet ensemble musical compte aujourd'hui une cinquantaine de musiciens. Son répertoire privilégie les œuvres contemporaines, mais aussi des transcriptions et adaptations d'œuvres classiques, de jazz, de variétés ou encore des musiques de films.

## 20h00 : The Big Band



Grand Orchestre de Jazz



## 22h00 : L'InHumaine



C'est l'équilibre fragile entre présence scénique théâtrale et rock presque psychédélique aux accents mélancos.

C'est aussi un mélange des genres, le jazz, le rock, le blues qui donne la puissance d'un son et d'une mélodie.



# Dimanche 12 juin

## 12h00 : Somm'os Salseros



Des jeunes, des moins jeunes, du soleil, de l'amitié, du bonheur, de la salsa !



## 13h00 : Spectacle « Le chevalier gallois »



D'après Chrétien de Troyes. Un jeune homme part à l'aventure pour devenir chevalier et servir le légendaire roi Arthur. Des péripéties, des dangers, de redoutables ennemis, la quête du Graal et heureusement aussi l'amour et la découverte de son identité attendent notre jeune héros.

## 14h00 : Ces Messieurs William



Reprises chansons à texte des années 40 à 70  
En trio ou en duo



## 16h00 : Sliders



De portails en portails, les Sliders traversent en musique, époques et dimensions parallèles.



## 18h00 : D'Az Trio



Un trio savoureusement roublard. Des musiques qu'on peut même parfois qualifier de populaires en passant par d'incroyables tripatouillages.

Une découverte indispensable à toute personne concernée par le renouveau du jazz et de l'aventure.



## 20h00 : The Crappy Coyotes

Rockabilly band from Picardy





***PARTENAIRE  
FESTI LIHONS***



13 rue du Sémaphore  
BP 70153  
80800 VILLERS-BRETONNEUX  
03 22 96 44 50

[stag@lhotellier.fr](mailto:stag@lhotellier.fr)



## ***PARTENAIRE FESTI LIHONS***



Lieu dit Sole du Bois Galet

Rue de Framerville

80320 LIHONS

03 23 63 43 04

[contact@mwb.fr](mailto:contact@mwb.fr)



***PARTENAIRE  
FESTI LIHONS***



Route de Saint-Quentin  
ZAL Saint-Sulpice  
80400 HAM  
03 23 81 47 47

[thomas.vasseur@colas-ne.com](mailto:thomas.vasseur@colas-ne.com)





Avenue de Haute Picardie  
80200 ESTRÉES-DENIÉCOURT  
03 22 85 14 14  
[contact@terredepicardie.fr](mailto:contact@terredepicardie.fr)



Place de la République  
80320 CHAULNES  
03 22 83 65 29  
[www.credit-agricole.fr](http://www.credit-agricole.fr)



43 Rue de la République  
80000 Amiens  
03 22 71 80 80  
[www.somme.fr](http://www.somme.fr)



## ***PARTENAIRES FESTI LIHONS***

VINCENT FERREIRA  
CARRELEUR/MOSAÏSTE  
ROSIERES EN SANTERRE

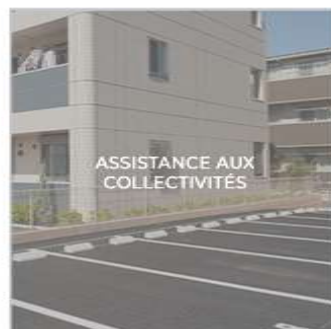
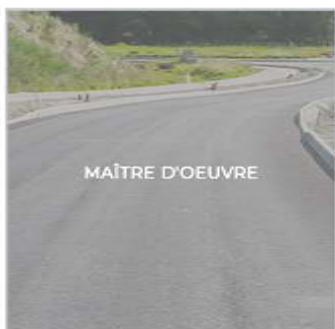
# FERREIRA CARRELAGE

06/77/86/64/34  
[ferreira.carrelage80@gmail.com](mailto:ferreira.carrelage80@gmail.com)  
page facebook: ferreira carrelage



DÉCOUVREZ NOS PRESTATIONS

Rue du Moulin CS 20602 80850 BERTEAUCOURT-LES-DAMES Tél : 03 22 52 79 49



## *PARTENAIRES FESTI LIHONS*



20 route de Vauvillers 80170 ROSIÈRES-EN-SANTERRE Tél : 03 22 88 09 46

Protection santé  
Prévoyance  
Action Sociale



mutuelle  
**moat**

www.moat.fr



une mutuelle de proximité  
**ouverte à tous**



qui vous propose  
des **produits de santé**  
adaptés à vos besoins !



21, rue Jules Ferry  
BP 80403  
60004 BEAUVAIS Cedex  
Tél. 03 44 06 03 90



**Chez Claude**

Cuisine Traditionnelle  
& Traiteur

**Congés d'été du 08 au 28 août**

Ouvert

du lundi au jeudi le midi  
vendredi midi et soir

Tous les 1<sup>ers</sup> jeudis du mois le midi et le soir

dimanche pour réception

30 Place Henri SY  
80 320 LIHONS

Tél : 03 22 84 19 20

## **PARTENAIRES FESTI LIHONS**

**NICOBRIK**  
Maçonnerie



**NICOBRIK**

**BUTEUX Nicolas**

7 allée creuse 80320 CHAULNES

Tél : 06 69 64 44 08



**VINCENT COPPÉE**  
ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE  
Industriels & Particuliers

Tél./Fax : 03 22 87 22 24

1, Grand'rue - 80700 CHAMPIEN  
contact@vincencoppee.fr

www.vincencoppee.fr

**INSTALLATIONS  
& DÉPANNAGES**

Automatisation de portail  
Alarme  
Vidéo-surveillance  
Système Domotique  
Chauffage électrique  
Climatisation  
Porte de garage  
Portail & Clôture  
Store Banne



Benoit GANCE

Menuiserie-Charpente  
Ameublement

3 rue Jean Catelas 80320 CHAULNES

[contact@sarlgance.fr](mailto:contact@sarlgance.fr)

Tél : 03 22 85 47 43

**BILLORE**  
GROUPE  
**MATNOR**

17, rue Jean Lebas - 80320 CHAULNES

Tél. : 03 22 83 15 58 - Fax : 03 22 83 17 22

Quincaillerie  
Plomberie  
Electricité





**Ets Gabriel Guillemont**  
ÉNERGIES  
etsguillemont@wanadoo.fr  
03 22 88 04 99

**REGNIER**  
NATURE  
SPÉCIALISTE DE LA MOTOCULTURE  
03 22 75 59 91  
Chemin Croisé de Bellevue, 80300 Albert  
regnier.motors@wanadoo.fr - www.regnier-nature.fr

**FIOL-GNR-GAZOLE-PÉTROLE-CHARBON  
BOIS-GAZ-RAMONAGE-NETTOYAGE CUVES**

2 Rue du Pied-Selle  
80170 ROSIÈRES EN SANTERRE  
Tél : 03 22 88 04 99  
[www.guillemont-energie.fr](http://www.guillemont-energie.fr)



## PARTENAIRES FESTI LIHONS

### Ets LEBER & FILS



Artisans

- Couverture
- Zinguerie
- Etanchéité

80170 ROSIERES-EN-SANTERRE  
03 22 78 14 45 / 06 20 82 08 84

**Stéphane / Bâches**  
**Création - Réparation**

- Bâche de terrasses mobil-homes
- Véhicules 4x4 Pick-up - Barnums
- Bassins - Pergolas - Petites Remorques
- Bâche Plate

3 rue de Lihons - 80320 Chaulnes  
06 63 25 22 26 - ansquer.s@hotmail.com



**metris**  
Géomètres - Experts - Associés  
03 22 48 52 52  
Villers-Bretonneux

2 rue de Melbourne  
80800 VILLERS-BRETONNEUX  
[www.metris-sa.fr](http://www.metris-sa.fr)

**Ets KAISER - Harbonnières**

Dessouchage Clôture  
Abattage Elagage  
Taille de haies

Siret : 52757051900027 **Devis gratuit**

ets.kaiser80@gmail.com  
www.ets-kaiser.com **06 11 13 00 55**

# ASTELLE

architecture



5 Place André Audinot  
80200 PÉRONNE  
Tél : 03 22 84 14 84  
[www.astelle-architecture.fr](http://www.astelle-architecture.fr)



**PLÂTRERIE MODERNE**

**GROS ŒUVRE-CARRELAGE  
PLÂTRERIE-ISOLATION  
FAUX PLAFOND-MENUISERIES**  
1 B Rue du Puits  
80340 LA NEUVILLE LES BRAY  
Tél : 03 22 85 17 62  
[patrice.maille@wanadoo.fr](mailto:patrice.maille@wanadoo.fr)

## **PARTENAIRES FESTI LIHONS**

Depuis 1902

### Dubosqueille

**MARBRERIE - POMPES FUNÈBRES  
CHAMBRE FUNÉRAIRE  
ARTICLES FUNÉRAIRES**

Contrats obsèques

7J/7  
24H24

44 rue Pasteur - 80170 ROSIÈRES  
Rue du Bosquet - 80320 CHAULNES  
Tél : 03 22 88 02 99



### SERVILOC

**RESTAURATION URBAINE**

[www.serviloc.fr](http://www.serviloc.fr)  
BP 77 ♦ 62580 NEUVIREUIL - FRANCE  
Tél. 0321 738 939 / Fax 0321 738 307

[dubruque@serviloc.fr](mailto:dubruque@serviloc.fr)  
06 09 84 28 16

**CONTROLE  
TECHNIQUE  
AUTOMOBILE  
de l'Espinoy**

**DEKRA**

MOREUIL  
ZI, rte de Thennes  
03 22 09 80 80  
MONTDIDIER  
03 22 78 05 05  
ROSIERE en S.  
03 22 88 03 33



**PHARMACIE SAVARY DEBLOCK**  
23 Rue Odon Dumont 80320 CHAULNES  
Matériel Médical - Livraison à domicile  
Services - Ecoute - Conseils  
Tel: 03.22.85.40.07  
Mail: [pharmaciesavarydeblock@orange.fr](mailto:pharmaciesavarydeblock@orange.fr)

# PARTENAIRES FESTI LIHONS

— CAFE - BAR —

**TABAC-PRESSE-TIERCÉ**

**ROSE & LAURENT**

3 rue du Temple

80320 CHAULNES

Tél : 03 22 85 41 99



**Livres en chants thés**

Facebook: [Livres enchantés](#) | <http://livres-enchantés.simplesite.com/>

Instagram: [Livres\\_enchantés](#) | 2bis Avenue Aristide Briand 80320 CHAULNES | 0322858197



**Le P'tit Baltar**  
N E S L E  
**Music-Hall**  
DEJEUNERS - DINERS SPECTACLE  
depuis 1993

rue des champs  
80190 NESLE

Tél : 03 22 88 27 37  
[www.leptitbaltar.com](http://www.leptitbaltar.com)

**Le Santerre**

**BAR-TABAC**

**JEUX-LOTO**

4 rue Victor Hugo

80170 ROSIÈRES


Tél : 03 22 88 84 12



**Coiffeuse à Domicile**  
**Sonia Cogez**  
Artisan

**03.22.83.22.71**

Lihons  
06.27.52.35.68



**BOULANGERIE PATISSERIE**  
**SENÉ LEVASSEUR**  
38 avenue Aristide Briand  
80320 CHAULNES  
03.22.85.40.81

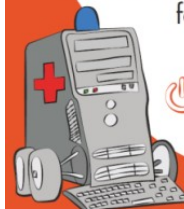


**Notaires**

**Maitre COURTIN**  
39 rue Roger Salengro  
80320 Chaulnes  
Tél : 03 22 85 40 21

**Lavolet Informatique**

Vente et dépannage de matériel informatique,  
fournitures et matériel de bureau.



10 rue Victor Hugo  
80170 Rosières-en-Santerre

03 22 88 87 70  
06 07 15 85 88

[www.lavoletinformatique.fr](http://www.lavoletinformatique.fr)

**ABV** : Accès au Bureau de Vote

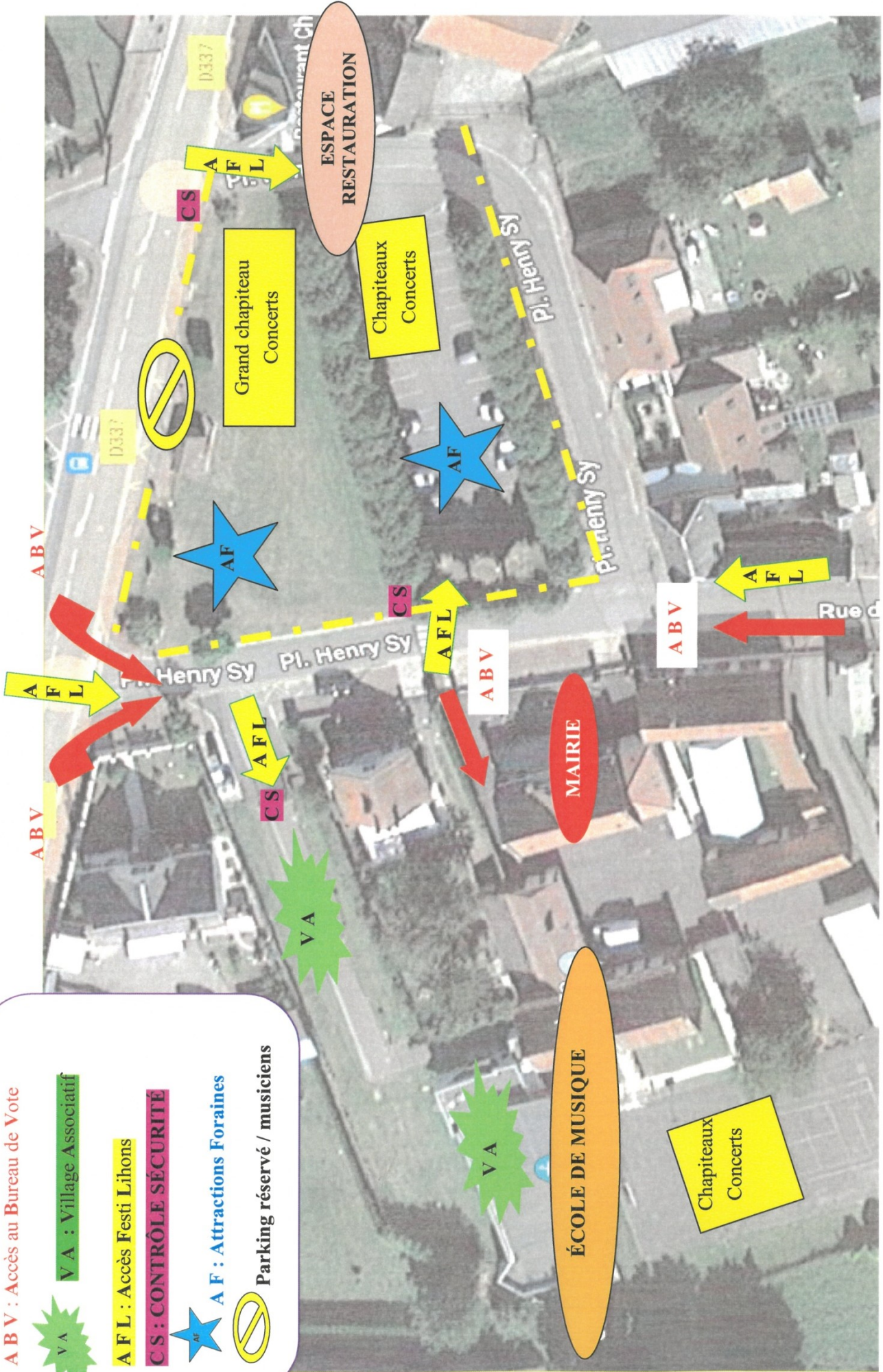
**VA** : Village Associatif

**AFL** : Accès Festi Lihons

**CS** : CONTRÔLE SÉCURITÉ

**AF** : Attractions Foraines

Parking réservé / musiciens



## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### LES HORAIRES DE PERMANENCE MAIRIE

**MARDI 14H00-18H00**

**JEUDI 14H00-18H00**

La grille de la mairie reste **fermée** en dehors de ces horaires  
Pour prendre RDV, veuillez appeler la mairie au **03 22 85 41 96**

**En cas d'urgence seulement : 07 72 41 92 52**

**PAS DE PERMANENCE LES 09 ET 14 JUIN**

**Juillet-Août : permanences le mardi seulement 14h-18h**

**MAIRIE FERMÉE CONGÉS D'ÉTÉ : DU 10 AU 29 AOÛT INCLUS**

**Reprise normale le 30 août**

### SALLE DES FÊTES

Toujours fermée pour travaux de réhabilitation  
Inauguration en 2023 lors des vœux du Maire le 28 janvier



### Tarifs de location de la **salle des fêtes**

	Sans vaisselle	Avec vaisselle
Journée exclusivement pour entreprises	150€	250€
<b>Associations locales</b>	Gratuite	
<b>Réunion/Enterrement</b>		
Habitant	Gratuite	
Extérieur	70€	100€
<b>Forfait week-end</b>		
Habitant	200€	250€
Extérieur	350€	500€

**Forfait nettoyage de 50€/h en cas de récupération non conforme de la salle des fêtes**



## POUR LES NOUVEAUX HABITANTS DE LIHONS

Le Conseil Municipal, les employés, les habitants de Lihons, souhaitent la bienvenue aux nouveaux Lihonsoises et Lihonsois.

**Nous vous invitons vivement à vous présenter en mairie aux heures de permanences.**

Vous serez accueillis par la secrétaire, le Maire ou une adjointe, pour obtenir les renseignements concernant :

- Les services de la commune
- Les associations, leurs activités, les plannings
- L'arbre de Noël (enfants de 12 ans maximum)
- Le colis des anciens et repas des aînés (à partir de 60 ans)
- La mise à jour des différents fichiers de la commune
- L'inscription sur listes électorales
- Le recensement militaire pour les + de 16 ans



**ATTENTION**

Il n'est plus possible de s'inscrire sur la liste électorale pour ce scrutin

### EFFECTUER UNE PROCURATION

La procuration permet à un électeur (le mandant) de confier l'expression de son vote à un autre électeur (le mandataire), ils doivent tous les deux être inscrits sur une liste électorale. Le mandant, avec sa carte d'identité, doit **obligatoirement** se déplacer en personne auprès de la gendarmerie ou au greffe du tribunal pour effectuer la procuration.

### PROCURATION DÉMATÉRIALISÉE



Comment ça marche ?

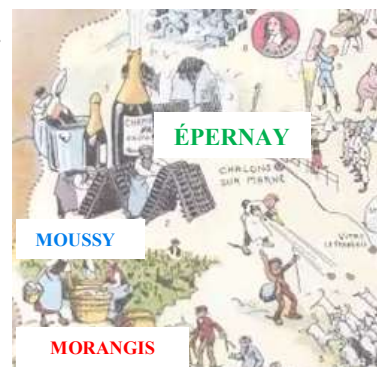


Toutes les informations sur le site internet <https://www.maprocuration.gouv.fr>

# UN CIRCUIT DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MARNE À LA DÉCOUVERTE DU CHAMPAGNE DIMANCHE 17 JUILLET 2022

## Voyage organisé par la commune

**6h15** : Rendez-vous sur la place de la mairie, départ **6h40 impératif**  
**de 9h30 à 11h45** : Visite du domaine viticole BOUTILLAT à **MORANGIS**  
dégustation et vente sur place  
**12h00** : Déjeuner à l'Auberge Champenoise à **MOUSSY**  
**14h00** : Visite guidée sur la route du champagne  
Après la visite **jusqu'à 18h00** : temps libre à **ÉPERNAY**  
Retour à Lihons vers **20h30**



✂ .....

### COUPON RÉPONSE VOYAGE CHAMPAGNE

**À remettre en mairie au plus tard le 23 juin (50 premiers inscrits)**  
**Accompagné du règlement à l'ordre du Trésor Public pour valider l'inscription**  
**Aucune réservation au-delà de cette date ne sera acceptée !**

Madame/Monsieur : .....

VOYAGE	Nombre	Prix en euros	Total
Adultes	Lihons	X 35€	=
	Extérieur	X 51€	=
Enfants De 3 à 12 ans	Lihons et extérieur	X 20€	=
Enfants Moins de 3 ans	Lihons et extérieur	X gratuit	
<b>TOTAL</b>			€

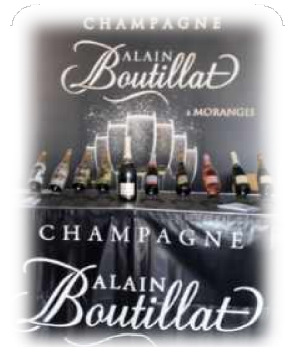
CHOIX APÉRITIF	NOMBRE	
Adultes uniquement	Ratafia	
	Kir vin blanc	

**ATTENTION**

**Ne pas oublier de prendre votre siège auto pour les enfants en bas âge**

CHAMPAGNE

ALAIN  
*Boutillat*  
à MORANGIS



# Auberge Champenoise

## *Menu Adulte*

### *Apéritif*

Kir vin blanc ou Ratafia

### *Entrée*

Œuf en gelée déstructuré aux 2 jambons

### *Plat*

Potée Champenoise

### *Dessert*

Omelette Norvégienne

## *Menu Enfant*

Entrée, Plat, Dessert

Une boisson comprise





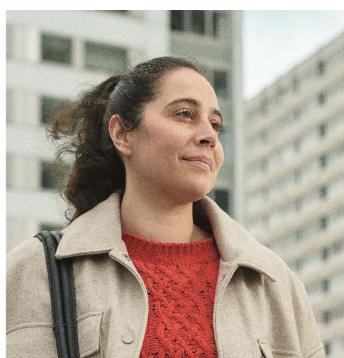
# ESPACE FRANCE SERVICES

Un **GUICHET UNIQUE** pour faciliter vos démarches administratives... en quelques clics !



**LA POSTE DE ROYE**  
03 22 37 15 94  
[roye@france-services.gouv.fr](mailto:roye@france-services.gouv.fr)  
**Sur RDV** : lundi 14h-16h  
mardi à vendredi  
9h-12h et 14h-16h  
samedi 9h-12h

**FRANCE SERVICES  
PÉRONNE**  
2 Av. Charles de Gaulle  
03 22 82 62 17  
lundi, mardi, jeudi  
9h-12h et 13h30-16h30  
mercredi, vendredi 9h-12h30



Je souhaite actualiser ma situation sur Pôle Emploi

Murielle  
38 ans



Je ne sais pas vers qui me tourner pour faire mon permis de conduire

Malo  
23 ans



J'ai besoin d'aide pour accéder à mon compte Ameli

Josiane  
63 ans



**VENEZ, ON VA S'EN OCCUPER !**



**PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS**

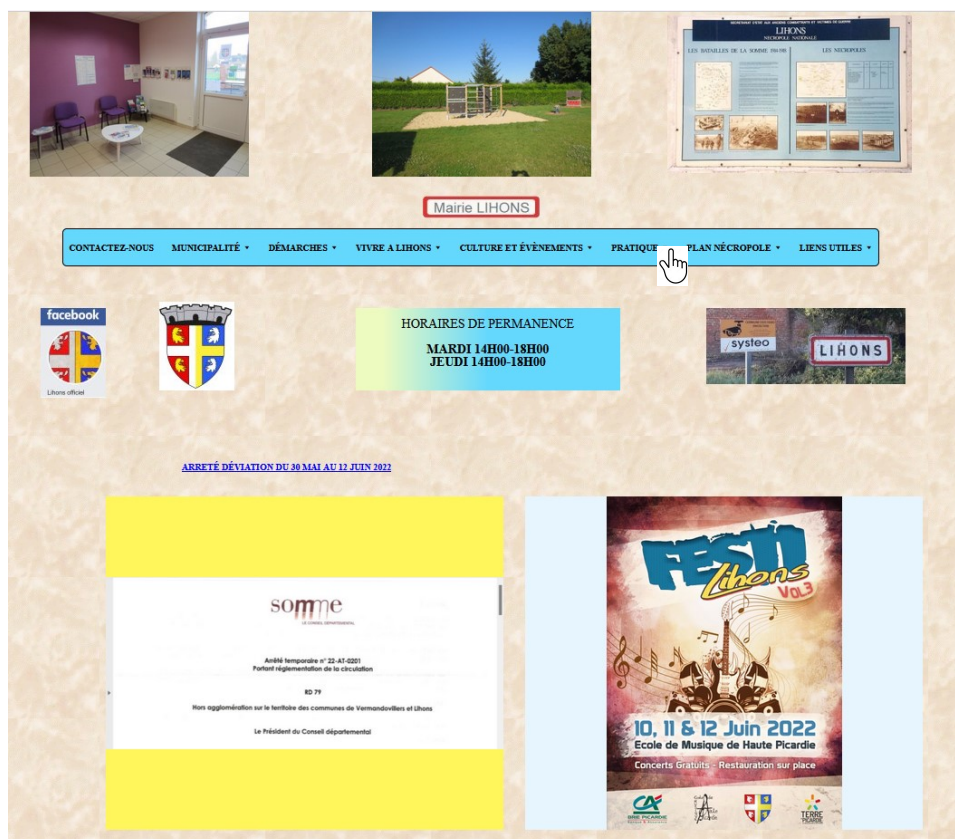
**FRANCE SERVICES**  
1 France Services à moins de **30 minutes** de chez vous d'ici 2022



# Pour vous informer des actualités de la commune

Vous pouvez et devez consulter le site internet de Lihons accessible sur tablette et téléphone portable

<http://www.mairie-lihons.fr>



## Lihons officiel

The screenshot shows the Facebook page for 'Lihons officiel'. The profile picture is the official coat of arms of Lihons. The page has a navigation menu on the left with options: Accueil, Publications, Avis, Vidéos, Photos, À propos, Communauté, and a 'Créer une Page' button. The main content area shows a post from 'Lihons officiel' posted 18 minutes ago. The post title is 'RÉOUVERTURE PARTIELLE DE LA DÉCHÈTERIE EN EXTÉRIEUR.' and it states that from Thursday, May 19, 2022, the hours and days will be regular. A list of accepted items is provided: 'Seront acceptés UNIQUEMENT : - Les déchets verts - Les encombrants - Les gravats - La ferraille'. Below the list are icons for 'DÉCHETS VERTS', 'ENCOMBRANTS', 'GRAVATS-GRANDS', and 'MÉTAL'. A note at the bottom of the post says: 'En fonction de l'affluence, il est probable que la file d'attente soit longue; Aussi, sans caractère d'urgence, merci de reporter vos apports. Nous vous remercions de votre compréhension et votre bienveillance envers nos agents de déchèterie.' The post has 1 share. On the right side, there is a 'Envoyer un message' button, a 'Communauté' section showing 620 likes and 658 followers, an 'À Propos' section with contact information, and a 'Transparence de la Page' section. At the bottom right, it shows 'Personnes' and '620 J'aime'.

Pour les questions pratiques telles que la garderie, la cantine, les médiathèques, l'assainissement collectif et non collectif, les enlèvements d'ordures ménagères et autres, consultez le site internet de la CCTP :

<http://www.terredepicardie.fr>

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF



Pour éviter le blocage des pompes et les interventions d'urgence  
Merci de **ne pas jeter de lingettes** et autres objets dans les toilettes  
ASSAINISSEMENT C.C. TERRE DE PICARDIE : 03 22 85 14 14  
En cas d'urgence : **07 86 37 12 35** (7jours/7, 24h/24h)

## ENVIRONNEMENT

Avec l'arrivée du beau temps, pensez déjà à couper et à traiter afin d'éviter les chardons dans quelques semaines. Le printemps, c'est la période où la commune reprend l'entretien des espaces verts. Aidez-nous en ne jetant ni papier, ni bouteille ou autres détritiques. Respectez les parterres de fleurs, l'Abribus, l'aire de jeux, le site du Prince Murat, les chemins, les propriétés privées, et ce, pour le bien être de tous

Nous vous rappelons que **l'entretien des trottoirs et des caniveaux est IMPÉRATIF ET À VOTRE CHARGE** (arrêté communal du 13/11/2017)

**Cette propreté est l'affaire de toutes et de tous  
Elle reflète l'image de la commune à l'extérieur**

**BON SENS ET RESPECT D'AUTRUI**

## **Voisinage**

Le respect du voisinage s'appuie sur certaines règles de vie :

- Éviter les nuisances sonores **entre 22h et 7h** (cris, aboiements des chiens, musique forte)
- Ne pas dégrader le bien d'autrui (boîtes aux lettres, parterres de fleurs, grillage...)

## **Conciliateur de justice**

Un conciliateur de justice est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole.

La conciliation est **un mode de règlement amiable de litiges** de la vie quotidienne.

Litiges concernés et champs d'action :

- Difficultés entre les bailleurs et locataires
- Litiges de la consommation
- Problème de copropriété
- Litiges entre commerçants
- Litiges entre personnes
- Litiges et troubles du voisinage

Mr **Alain SÉGOUFFIN** conciliateur de justice  
vous reçoit sur rendez-vous en appelant le **06 12 47 97 69**

**Pouvoirs de police municipale du Maire : sécurité et salubrité publiques**

Dans le domaine **privé** les interventions du Maire sont exceptionnelles  
en cas de **péril grave et imminent**

**LUTTE CONTRE LE BRUIT**

Vu le Code des collectivités territoriales

Vu le Code pénal

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L1, L2, L49 et L772

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques...) ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et 14h30 à 19h30
- le samedi : 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00
- le dimanche et jours fériés : 10h00 à 12h00

**L'HEURE DES VACANCES A SONNÉ, AYEZ LES BONS RÉFLEXES**



De nombreux faits sont actuellement commis pendant une courte absence des propriétaires. Afin de lutter contre ce phénomène, il est recommandé de :

- ✓ Verrouiller tous les accès (y compris les portails pour les maisons individuelles)
- ✓ Laisser des lumières allumées et visibles de l'extérieur
- ✓ Signaler son absence à un voisin de confiance qui sera en mesure d'alerter les forces de l'ordre en cas d'activité suspecte en **composant le 17**

Suivre l'actualité de la gendarmerie et recevoir de précieux conseils :

<https://www.facebook.com/gendarmerienationale>

<https://twitter.com/gendarmerie>

<https://www.facebook.com/Gendarmerie-de-la-Somme>



## TRAVAUX EN 2022

### Salle des fêtes :

- Agrandissement et mise aux normes accessibilité et sécurité de la salle des fêtes
- Création d'une place de parking « handicapé »

### Réfection voiries et éclairage public : *période de juin à octobre*

- *Chemin de Marchélepot* : pose de candélabres, bordures, trottoirs, gestion d'eaux pluviales, fossé, chaussée (élargissement, renforcement et réfection), parking aire de jeux.
- *Rue de Maucourt* : pose de candélabres, bordures, trottoirs, chaussée (réfection), gestion d'eaux pluviales, fossé.
- *Route de Chilly* : réfection voirie effectuée par la C. C. Terre de Picardie.

*Pendant les travaux : maintien de l'accès aux propriétés, vigilance pour la sortie de véhicules, stationnement interdit.*

### DATES À RETENIR

<b>10, 11, 12 et 13 Juin</b>	:	Festi-Lihons 3 et Fête Communale
<b>12 et 19 Juin</b>	:	<b>Élections Législatives</b>
<b>02 Juillet</b>	:	Cérémonie Alan Seeger / RDV Nécropole 10h30 suivie d'un vin d'honneur dans la cour de l'École de Musique
<b>14 Juillet</b>	:	Dépôt de gerbe au monument à 11h00
<b>17 Juillet</b>	:	Voyage organisé par la commune ( <i>voir précisions dans ce bulletin</i> )
<b>27 Août</b>	:	Concours de pétanque ( <i>clubs Aînés et Amicale</i> )
<b>06 Novembre</b>	:	Repas des aînés à Méharicourt avec animation musicale
<b>11 Novembre</b>	:	Cérémonie : mairie, monument, nécropole
<b>11 Décembre</b>	:	Distribution des jouets dans les rues par le Père Noël
<b>17 Décembre</b>	:	Distribution des colis des aînés
<b>28 Janvier</b>	:	Inauguration de la salle des fêtes et vœux du Maire



### **MAISONS FLEURIES ET ILLUMINÉES**

#### **Participation aux concours**



Pour les maisons fleuries le jury passera pendant toute la période estivale et entre les fêtes de fin d'année pour les maisons illuminées

#### **Participations aux concours exclusivement sur inscription**

✂ .....

#### **COUPON À COMPLÉTER**

**À remettre en mairie au plus tard le 30 juin**

Madame/Monsieur : .....

Adresse précise : .....

Participera :  maisons fleuries  
 maisons illuminées

Vous pouvez cocher une ou deux cases.



# Déclaration Impôts revenus 2021 en 2022



Accédez à  
**Votre déclaration**

Je déclare en ligne

**TOUT SAVOIR  
SUR VOTRE  
DÉCLARATION  
DE REVENUS EN 2022**

En savoir plus

Malgré la mise en place du prélèvement à la source, **la déclaration de revenus est obligatoire.**

Les dates limites de déclaration en ligne sont fixées dans la Somme (80) **au 8 juin 2022.**

**La déclaration papier doit être déposée au plus tard le 31 mai 2022,** quel que soit le lieu de résidence.

## Déclaration en ligne

Si vous possédez déjà un numéro fiscal, vous devez déposer votre déclaration de revenu en ligne sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) et suivre les étapes ci-dessous :

- connectez-vous à votre espace particulier
- munissez-vous de votre numéro fiscal (voir dernier avis d'imposition) et de votre mot de passe
- sélectionnez la rubrique « déclarer »
- remplissez les catégories de revenus et charges vous concernant.

Si n'avez pas de numéro fiscal, vous pouvez le demander auprès du « service des impôts des particuliers » au guichet ou à partir d'un formulaire disponible à la rubrique *contact* du site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Après la réception de votre avis d'impôt, si vous constatez une erreur dans votre déclaration d'impôt, vous pourrez effectuer une correction directement en ligne depuis votre espace « Particulier » dès l'ouverture du service et jusqu'à mi-décembre.

**À savoir :** même si vous déclarez pour la première fois, votre déclaration en ligne sera pré-remplie. Elle contient certains revenus déjà saisis tels que salaires, retraites, allocations chômage et indemnités journalières, revenus de capitaux mobiliers...

Avant de valider votre déclaration pré-remplie, vous devez vérifier les informations indiquées et si nécessaire, les corriger et les compléter.

## Déclaration papier


Vous pouvez faire une déclaration papier si :

- votre résidence principale n'est pas équipée d'un accès internet
- votre résidence principale est bien équipée d'un accès à internet mais vous n'êtes pas en mesure d'utiliser correctement le service de télé déclaration



**Comment faire si j'ai des difficultés sur internet ?**

Si vous avez des difficultés à vous connecter sur internet, vous pouvez obtenir de l'aide pour remplir votre déclaration de revenus.



**Pourquoi n'ai-je pas reçu de déclaration papier ?**

Vous avez déclaré en ligne en 2019 et 2020 ? À partir de cette année vous ne recevrez pas de déclaration papier.

Nous avons le plaisir de vous convier  
à la permanence  
« **Ma Mutuelle de Village** » qui se tiendra :

**Mardi 28 juin 2022**  
**de 14h00 à 17h00 à la Mairie**

Si vous souhaitez nous y rencontrer, vous  
pouvez prendre rendez-vous sur  
<https://rdv.moat.fr/80481v>  
ou contacter votre Conseillère Mutualiste.

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



**Loetitia DUPUIS-DROUART**  
Votre conseillère mutualiste  
Mutuelle MOAT  
06.37.53.02.98  
loetitia.dupuis@moat.fr

**Robert BILLORE, Maire**  
Mairie de Lihons  
24 Place Henry-Sy  
80320 LIHONS  
03.22.85.41.96

Pour effectuer un comparatif, veuillez à vous munir de  
votre contrat complémentaire santé actuel si vous en détenez un

# DURANT UN PIC DE CHALEUR, QUELS SONT LES SIGNAUX D'ALERTE ?



CRAMPE



FATIGUE  
INHABITUELLE



MAUX DE TÊTE



FIÈVRE > 38°C



VERTIGES  
OU NAUSÉES



PROPOS  
INCOHÉRENTS

SI VOUS VOYEZ QUELQU'UN VICTIME D'UN MALAISE, APPELEZ LE 15



@MinSoliSante



Ministère des Solidarités  
et de la Santé

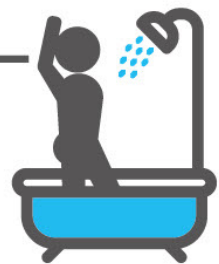
## SANTÉ

## FORTES CHALEURS : LES BONS RÉFLEXES



Maintenir  
sa maison au frais.  
Fermer les volets  
pendant la journée.

Se mouiller  
le corps plusieurs  
fois par jour.



(douche, bain, brumisateur,  
gant de toilette humide...)

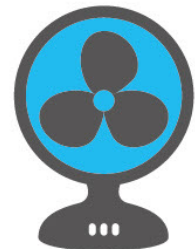


Manger  
en quantité  
suffisante.



Éviter  
de sortir  
aux heures  
les plus  
chaudes.

Boire  
beaucoup  
d'eau  
(au moins  
1,5 litre par jour)



Passer  
2 à 3 heures  
par jour dans  
un endroit  
frais (cinéma,  
bibliothèque,  
supermarché...).

### URGENCES : APPELEZ LE 15

Éviter  
les efforts  
physiques.



Ne pas  
boire  
d'alcool.



Et aussi...  
Donner et prendre  
des nouvelles  
de son entourage.

# ALSH ÉTÉ

## Du 11 Juillet au 05 Août 2022

### Enfants scolarisés de 3 ans à 15 ans De la PS à la 3ème

## INSCRIPTIONS à partir du 23 Mai 2022

Auprès de Florence LHOMET au 03.64.63.00.54



Inscription validée après retour du dossier « ALSH ÉTÉ 2022 » rempli. Dossier téléchargeable sur :

[www.terredepicardie.fr/accueil de loisirs](http://www.terredepicardie.fr/accueil%20de%20loisirs)



Annulations prises en compte

jusqu'au 06 juillet 2022

Passé ce délai, les réservations seront facturées

Les accueils auront lieu sur les sites suivants :

### ROSIERES

- École maternelle pour les 3-6 ans
- Médiathèque et salle paroissiale pour les 6 - 12 ans
- Salle multifonctions pour les ados 13 à 15 ans

### MÉHARICOURT

- École pour les 3 - 12 ans

### HARBONNIERES

- École pour les 3 - 12 ans



### Grille tarifaire accueil de loisirs résidant sur le territoire

#### Terre de Picardie

Prix par enfant et par semaine	Activités	Cantine	Péri Centre *
QF < 500	28.50	17.50	1.20
501 < QF < 1300	30.50	18.50	1.50
QF > 1301	32.50	19.50	2.00

Tarif hors TDP sur demande

IPNS

# ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

## CHAULNES

**Du 11 juillet au 05 août 2022**  
**De 3 à 17 ans**



Si tu as envie de t'éclater une, deux, trois ou quatre semaines viens nous rejoindre à l'accueil de loisirs Familles Rurales de Chaulnes.

Renseignements :

Ludovic Antiochus au 06/11/57/08/63

Bernadette Levert au 03/22/85/48/57

Rejoignez- nous sur la page Facebook Familles Rurales Chaulnes ou alsh familles rurales de Chaulnes

Inscriptions à la semaine	Pour 1 semaine	Pour 2 semaines	Pour 3 semaines	Pour 4 semaines
Tranche 1 = QF>1001	50 euros	100 euros	150 euros	200 euros
Tranche 2 = 1001>QF>900	45 euros	90 euros	135 euros	180 euros
Tranche 3 = 901>QF>600	25 euros	50 euros	75 euros	100 euros
Tranche 4 = 601>QF	20 euros	40 euros	60 euros	80 euros
Cantine 3,50 euros par jour				

## DOMPIERRE BECQUINCOURT

**Du 1<sup>er</sup> au 19 août 2022**  
**À partir de 3 ans**

Dossier à demander par mail à [assofamillesruralesdb@gmail.com](mailto:assofamillesruralesdb@gmail.com)

Renseignements au 06 80 92 74 69

Quotient Familial Octobre 2021	Tarif pour les habitants de Terre de Picardie			Réduction CAF par semaine
	accueil semaine	Cantine jour	garderie par prestation	
entre 0 € et 500 €	28,50 €	3,50 €	1,20 €	-15 €
entre 501 € et 1 300 €	30,50 €	3,70 €	1,50 €	-15 € jusqu'au QF 900 €
supérieur à 1 300 €	32,50 €	3,90 €	2,00 €	0 €



Piscine



Mini séjour  
au Centre  
Amaury  
activités  
nautiques

Externes 24€

Cantine 8€



Sortie à Quend-Plage  
et accro-branche



Jeux de société



Aquarelle





**Arrêté municipal du 10 mai 2022 dans l'agglomération de Lihons  
Permission de voirie et occupation du domaine public  
(Trottoir et route empiètement sur chaussée de 3m)  
Terrassement pour passage de câbles éclairage public  
rue de Maucourt à Lihons  
du 27 mai 2022 jusqu'à la fin des travaux**

**LE MAIRE DE LIHONS,**

VU le code des collectivités territoriales articles L 2212-1 et suivants.  
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;  
VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25, R 417.4, R 417.9, R 417.10 et R 417.11;  
VU le code de la route annexé à l'ordonnance n°2000-930 du 22 septembre 2000 notamment l'article R.411-8 ;  
VU l'arrêté du 5 Novembre 1992 sur la signalisation des routes et autoroute ;  
VU l'arrêté du 6 Novembre 1992 relatif à l'approbation de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière -8ème partie- signalisation temporaire ;  
VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;  
VU le décret N°86-475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation routière modifiant certaines dispositions du code de la route ;  
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;  
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription absolue approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié et septième partie – marques sur chaussées – approuvée par l'arrêté interministériel du 16 février 1988 modifié) ;  
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;  
VU la demande en date du 10/05/2022 de la société SOPELEC RESEAUX ;  
**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre des décisions pour assurer la sécurité et la circulation ;  
Sur proposition de Monsieur le Maire.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Dans les 2 sens de circulation, le **stationnement et le dépassement seront interdits pour l'ensemble des véhicules dans la zone de travaux à partir du 27 mai 2022 et jusqu'à la fin des travaux.**

**ARTICLE 2 :** Une **limitation à 30 km et une circulation alternée avec feux tricolores** seront appliquées dans la zone concernée.

**ARTICLE 3 :** Un empiètement de 3m sur chaussée sera effectué.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché, conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 5 :** La signalisation sera effectuée par l'entreprise en charge des travaux.

**ARTICLE 6 :** Les trottoirs et voirie devront être remis en état à l'identique.

**ARTICLE 7 :** Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**ARTICLE 8 :** Monsieur le Directeur Général des services, M. le Commandant du groupement de Gendarmerie de la Somme, M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Somme sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Lihons,  
le

**10 MAI 2022**



Rue de Maucourt

20 m

(49.821816 2.766414);(49.821786 2.766468);(49.821426 2.766044);(49.821452 2.765974);(49.821816 2.766414);



Arrêté municipal du 10 mai 2022 dans l'agglomération de Lihons  
Permission de voirie et occupation du domaine public  
(Trottoir et route empiètement sur chaussée de 3m)  
Terrassement pour passage de câbles éclairage public  
**Chemin de Marchélepot à Lihons**  
**du 27 mai 2022 jusqu'à la fin des travaux**

**LE MAIRE DE LIHONS,**

VU le code des collectivités territoriales articles L 2212-1 et suivants.  
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;  
VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25, R 417.4, R 417.9, R 417.10 et R 417.11;  
VU le code de la route annexé à l'ordonnance n°2000-930 du 22 septembre 2000 notamment l'article R.411-8 ;  
VU l'arrêté du 5 Novembre 1992 sur la signalisation des routes et autoroute ;  
VU l'arrêté du 6 Novembre 1992 relatif à l'approbation de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière -8ème partie- signalisation temporaire ;  
VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;  
VU le décret N°86-475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation routière modifiant certaines dispositions du code de la route ;  
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;  
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription absolue approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié et septième partie – marques sur chaussées – approuvée par l'arrêté interministériel du 16 février 1988 modifié) ;  
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;  
VU la demande en date du 10/05/2022 de la société SOPELEC RESEAUX ;  
**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre des décisions pour assurer la sécurité et la circulation ;  
Sur proposition de Monsieur le Maire.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Dans les 2 sens de circulation, le **stationnement et le dépassement seront interdits pour l'ensemble des véhicules dans la zone de travaux à partir du 27 mai 2022 et jusqu'à la fin des travaux.**

**ARTICLE 2 :** Une **limitation à 30 km** et une **circulation alternée avec feux tricolores** seront appliquées dans la zone concernée.

**ARTICLE 3 :** Un empiètement de 3 m sur chaussée sera effectué.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché, conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 5 :** La signalisation sera effectuée par l'entreprise en charge des travaux.

**ARTICLE 6 :** Les trottoirs et voirie devront être remis en état à l'identique.

**ARTICLE 7 :** Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

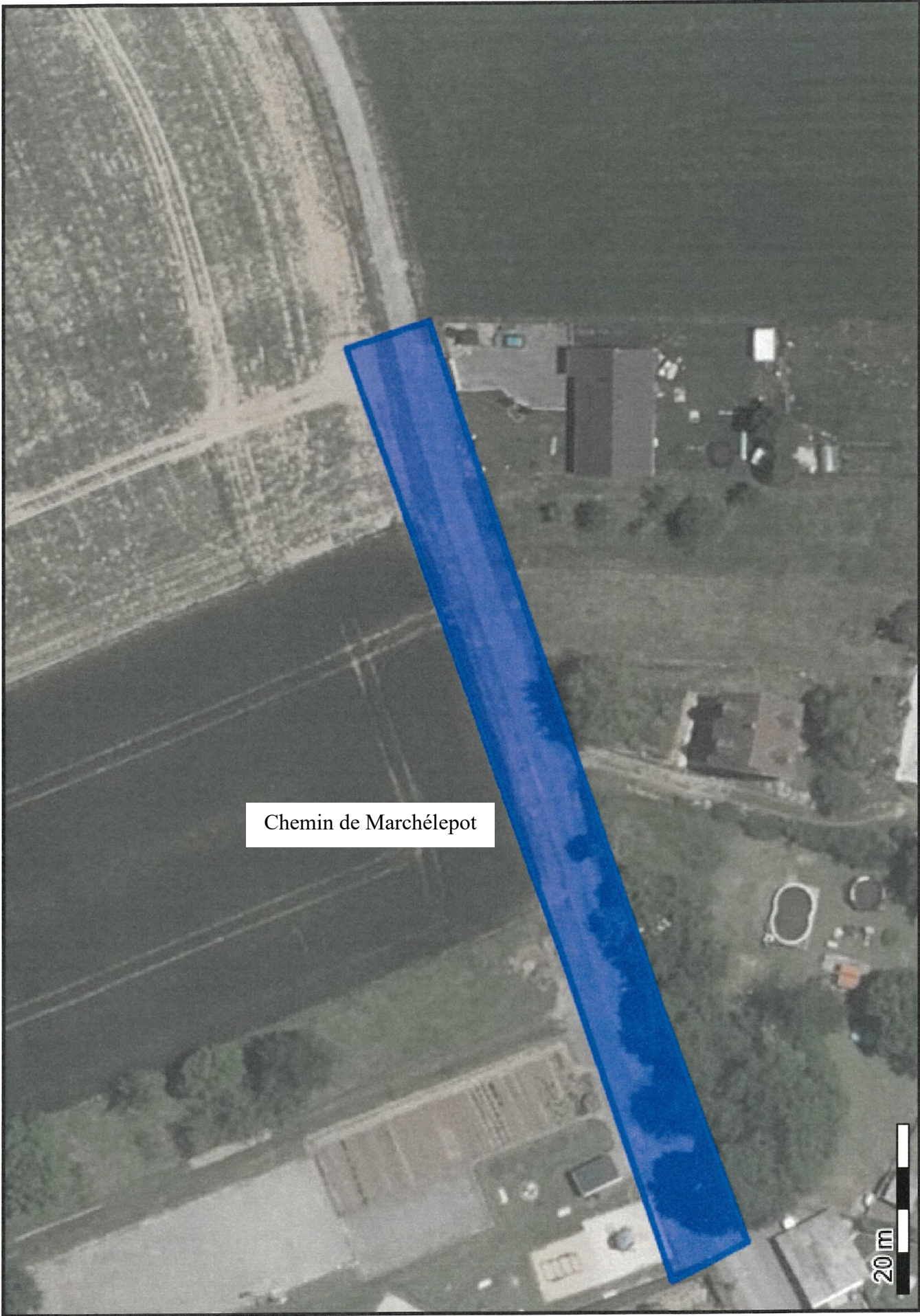
**ARTICLE 8 :** Monsieur le Directeur Général des services, M. le Commandant du groupement de Gendarmerie de la Somme, M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Somme sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Lihons,  
le

**10 MAI 2022**





Chemin de Marchélepot

20 m

(49.824170 2.769929);(49.824089 2.769993);(49.824180 2.770375);(49.824427 2.771505);(49.824513 2.771461);(49.824286 2.770468);(49.824170 2.769929);



Arrêté municipal du 10 mai 2022 dans l'agglomération de Lihons  
Permission de voirie et occupation du domaine public  
Extension et renforcement BTAS  
**2 rue de Framerville (RD 79) à Lihons**  
**du 20 mai 2022 jusqu'à la fin des travaux**

**LE MAIRE DE LIHONS,**

VU le code des collectivités territoriales articles L 2212-1 et suivants.  
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;  
VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25, R 417.4, R 417.9, R 417.10 et R 417.11;  
VU le code de la route annexé à l'ordonnance n°2000-930 du 22 septembre 2000 notamment l'article R.411-8 ;  
VU l'arrêté du 5 Novembre 1992 sur la signalisation des routes et autoroute ;  
VU l'arrêté du 6 Novembre 1992 relatif à l'approbation de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière -8ème partie- signalisation temporaire ;  
VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;  
VU le décret N°86-475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation routière modifiant certaines dispositions du code de la route ;  
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;  
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription absolue approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié et septième partie – marques sur chaussées – approuvée par l'arrêté interministériel du 16 février 1988 modifié) ;  
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;  
VU la demande en date du 10/05/2022 de la société SOPELEC RESEAUX ;  
**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre des décisions pour assurer la sécurité et la circulation ;  
Sur proposition de Monsieur le Maire.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Dans les 2 sens de circulation, le stationnement et le dépassement seront interdits pour l'ensemble des véhicules dans la zone de travaux à partir du 20 mai 2022 et jusqu'à la fin des travaux.

**ARTICLE 2 :** Une limitation à 30 km et une circulation alternée avec feux tricolores seront appliquées dans la zone concernée.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché, conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 4 :** La signalisation sera effectuée par l'entreprise en charge des travaux.

**ARTICLE 5 :** Les trottoirs et voirie devront être remis en état à l'identique.

**ARTICLE 6 :** Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**ARTICLE 7 :** Monsieur le Directeur Général des services, M. le Commandant du groupement de Gendarmerie de la Somme, M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Somme sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Lihons,

le

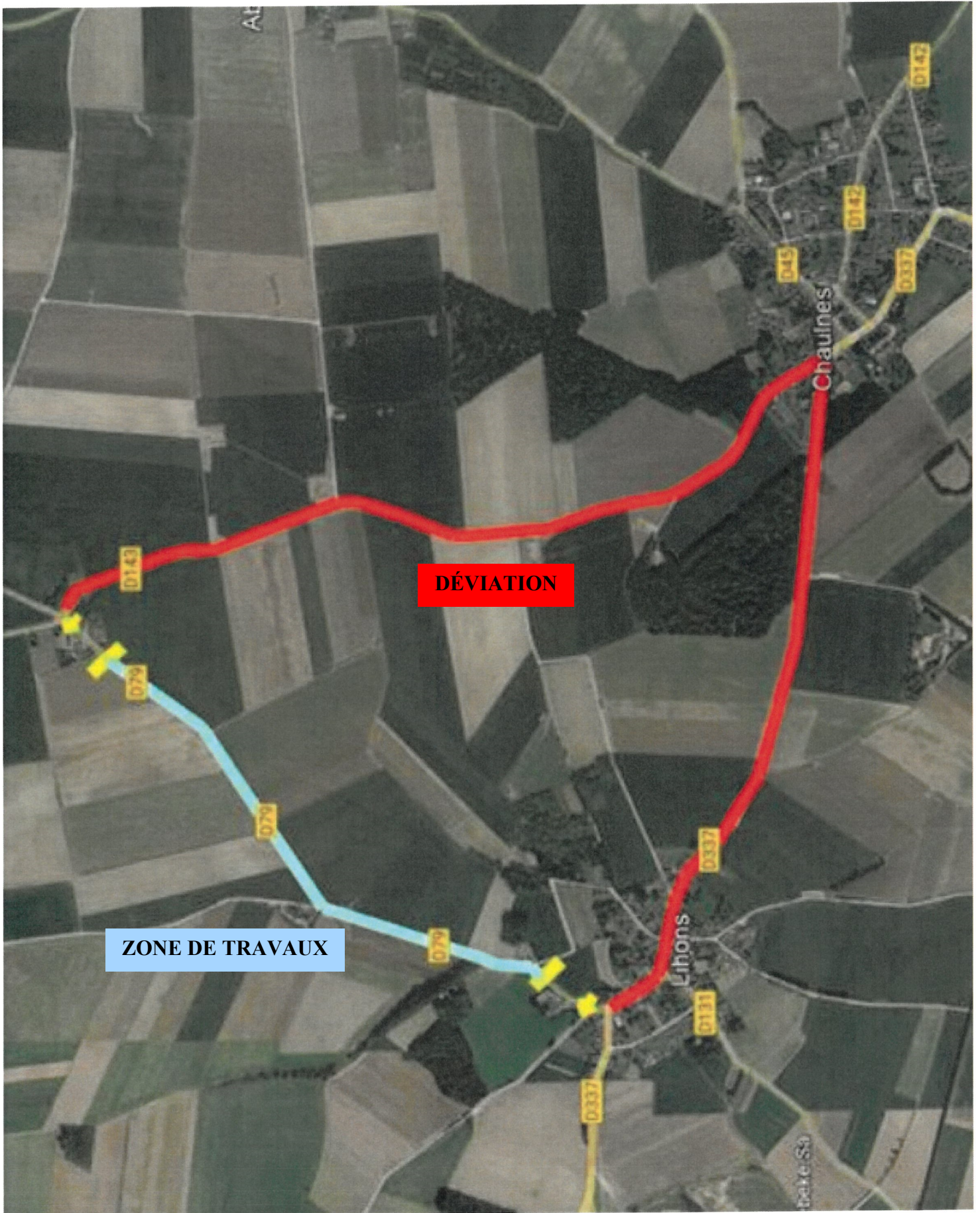
10 MAI 2022



Rue de Framerville

50 m

(49.826830 2.762954);(49.826304 2.763512);(49.826269 2.763147);(49.825840 2.763244);(49.825868 2.763609);(49.825238 2.764091);(49.825460 2.764606);(49.826103 2.764048);(49.826470 2.763888);(49.826553 2.764456);(49.826685 2.764563);(49.827058 2.763823);(49.826809 2.763544);(49.827031 2.763351);(49.826830 2.762954);



**DÉVIATION**

**ZONE DE TRAVAUX**

**Arrêté temporaire n° 22-AT-0201  
Portant réglementation de la circulation**

**RD 79**

**Hors agglomération sur le territoire des communes de Vermandovillers et Lihons**

**Le Président du Conseil départemental**

- VU** l'article R610-5 du code pénal
- VU** le Code de la route et notamment l'article R. 411-8
- VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire
- VU** l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Somme notifié en date du 24 janvier 2022 donnant délégation de signature aux responsables de la Direction des routes du Conseil départemental
- CONSIDÉRANT** la demande en date du 26/04/2022 par laquelle l'entreprise ENGIE Green sollicite une restriction de la circulation sur une section de la **RD 79 entre Lihons et Vermandovillers**, afin de permettre des opérations de dépollution pyrotechnique sur site éolien
- CONSIDÉRANT** que ces opérations nécessitent de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle du personnel de l'entreprise chargée des travaux, **du 30/05/2022 au 12/06/2022**
- VU** l'avis réputé favorable de la brigade de gendarmerie de Chaulnes
- SUR** proposition de Monsieur le Responsable de l'Agence Routière Est

**ARRÊTE**

**Article 1**

**À compter du 30/05/2022 jusqu'au 12/06/2022**, la prescription suivante s'applique sur une section de la RD 79 du PR12+0922 au PR15+0234 (Vermandovillers et Lihons) situés hors agglomération.

La circulation de tous les véhicules est interdite, de 07h00 à 19h00 et hors week-end.

**Article 2 - DEVIATION**

Au cours de cette période, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte les voies suivantes : **RD 143 et RD 337** via les communes de **Vermandovillers et Chaulnes**.

### Article 3

La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du chantier, telle qu'elle résulte notamment de l'instruction sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie - signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation de police et de chantier seront assurées par une entreprise dûment mandatée par le bénéficiaire, désignée ultérieurement.

Le pétitionnaire ou son représentant a la charge de la signalisation réglementaire de son chantier et est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation qui doit être maintenue de jour comme de nuit.

### Article 4

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

### Article 5

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

### Article 6

- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Somme,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Somme,

sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à titre d'information à :

- Monsieur le Directeur du SAMU
- Monsieur le Directeur des Transports Scolaires
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme
- Messieurs les Maires des communes de Vermandovillers, Lihons et Chaulnes

Fait à Amiens, le 3 MAI 2022

Pour le Président du Conseil Départemental  
le Directeur adjoint de la Direction des Routes



Anthony BROOD

DIFFUSION:  
SERVICE EXPLOITATION  
MAIRIES DE VERMANDOVILLERS, LIHONS ET CHAULNES

Conformément à l'article R 102 du Code des Tribunaux Administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

## RENSEIGNEMENTS UTILES

### LIHONS

#### URGENCE DÉPANNAGE REMORQUAGE 24h/24 :

Carrosserie TRANS GAP 60 03.22.85.54.23

COIFFURE À DOMICILE : SONIA Coiffure 03.22.83.22.71 / 06.27.52.35.68  
LILI Coiffure 06.14.32.74.76

SALON D'ESTHÉTIQUE : NATUREL BEAUTÉ 03.22.83.04.54

RESTAURANT « CHEZ CLAUDE » : 03.22.84.19.20

### EXTÉRIEURS

Pompiers : 18    Gendarmerie : 17    SAMU : 15    Urgences (U.E) : 112

Pharmacie de garde : 32.37    ERDF : 09.72.67.50.80    SIEP : 03.22.88.32.04

A.C.P.G /C.A.T.M : Nadège LATAPIE-COPÉ en mairie de Chaulnes : 06.85.37.41.96

ADIL (information juridique logement) : 03.60.12.45.00

INFORMATION LOGEMENT INDIGNE : 08.06.70.68.06

ASSISTANTE SOCIALE / MDSI : 7 rue du Temple à Chaulnes : 03.60.03.47.70

ASSOCIATION SAINT JEAN : permanence en mairie de Chaulnes

mardi de 8h30 à 10h30, jeudi de 15h30 à 17h00, vendredi de 8h30 à 10h30

#### CABINETS INFIRMIERS DE CHAULNES :

SÉNÉCHAL Odile et Quentin, CAMPA Estelle, LÉTURGIE Mathilde, BRUYER Agathe : 03.22.85.40.06  
TAIX Daniel et GALLAIS Claire : 03.22.84.11.54

CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles) : 03.22.22.01.94

ACCUEIL DE JOUR SUR PÉRONNE POUR VICTIMES DE VIOLENCE : 03.22.22.01.94

CONCILIATEUR DE JUSTICE : A. SÉGOUFFIN (TGI d'Amiens) 06.12.47.97.69

Mail : [alain.segouffin@conciliateurdejustice.fr](mailto:alain.segouffin@conciliateurdejustice.fr)

PERMANENCES AVOCATS : un vendredi par mois en mairie de Chaulnes de 14h00 à 16h00

POINT DE JUSTICE SOMME (information juridique gratuite par téléphone) : 03.22.45.03.51

CROIX-ROUGE - BANQUE ALIMENTAIRE : lundi de 14h30 à 15h30 (semaines paires)

Permanences au local Croix Rouge 36 av. Roger Salengro à Chaulnes (à côté de Carrefour)

En cas d'urgence : 06.82.75.65.55

FNATH : ASSOCIATION DES ACCIDENTÉS DE LA VIE : permanences en mairie de Chaulnes

HUISSIER / NOTAIRE : information gratuite en appelant directement les études

MISSION LOCALE / MEEF : sur RDV mardi et vendredi de 14h00 à 16h45

#### MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS ET DE L'INSERTION DE PÉRONNE :

20 place du jeu de Paume. Avec ou sans RDV 9h30-12h00 / 13h30-16h30 : 03.60.03.47.01

REGROUPEMENT ASSISTANTES MATERNELLES : Chaulnes : 06.76.07.58.40

RELAIS PETITE ENFANCE : Rosières : 06.76.07.58.40

Mail : [ram@terredepicardie.fr](mailto:ram@terredepicardie.fr)

Site : [www.terredepicardie.fr](http://www.terredepicardie.fr)

# FESTIVAL

## Lihons

### VOL.3



**10, 11 & 12 Juin 2022**

**Ecole de Musique de Haute Picardie**

**Concerts Gratuits - Restauration sur place**



Édité et imprimé par la Mairie de Lihons  
Robert Billoré, Maire et Directeur de publication  
*Ne pas jeter sur la voie publique*